



# PLAN LOCAL D'URBANISME DE BERGHEIM

## ANNEXES SANITAIRES EAU – ASSAINISSEMENT – DECHETS

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 28/10/2019

Le Maire

Pierre BIHL



Le Maire,  
Pierre BIHL



**OTE** INGÉNIERIE  
des compétences au service de vos projets

[www.ote.fr](http://www.ote.fr)



# 1. Eau potable

## 1.1. COMPETENCE

L'alimentation en eau potable est une compétence assurée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Bergheim, St-Hippolyte et environs, qui est un syndicat intercommunal à vocations multiples.

En 2016, il approvisionne en eau potable les communes de Bergheim, Rodern, Rorschwihr, St-Hippolyte et Thannenkirch.

Le syndicat exerce les compétences suivantes : production, transport, protection des points de prélèvement, stockage et traitement.

La commune de Bergheim assure la distribution d'eau potable.

## 1.2. CAPTAGE – TRAITEMENT – STOCKAGE

L'eau provient du forage du Niederwald qui dispose de périmètres de protection rapproché et éloigné. Ce forage est situé à l'est du village.

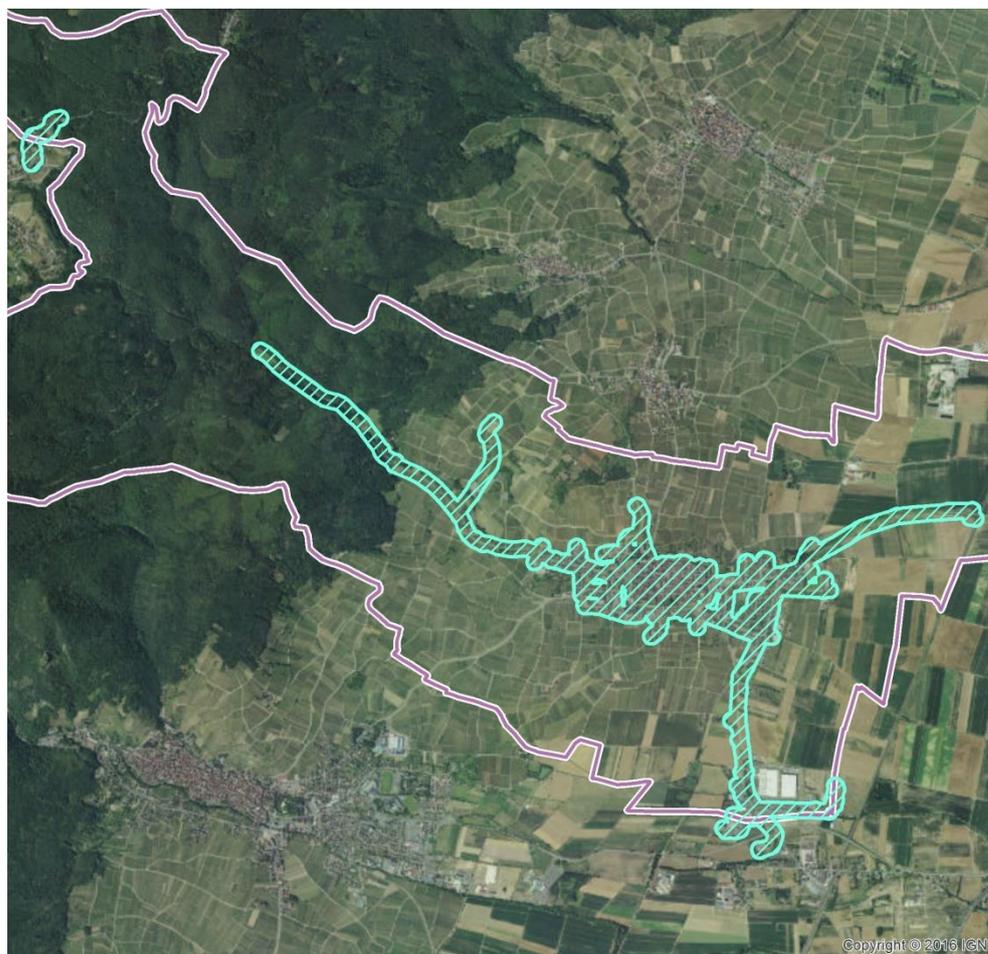
L'eau est distribuée sans traitement. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, aux réservoirs et sur le réseau de distribution. L'eau est de très bonne qualité microbiologique.

L'eau produite et distribuée par le S.I.E de Bergheim, St-Hippolyte et environs est conforme aux limites de qualité physico-chimiques en vigueur.

Le territoire communal est concerné par plusieurs périmètres de protection rapprochée de captage d'eau relatifs à des forages présents sur le territoire communal de Rodern.

### 1.3. SCHEMA DES RESEAUX

Voir plan ci-après



 zones raccordées au réseau d'adduction d'eau potable

SOURCE : BD ORTHO, 2012.

SEPTEMBRE 2017

0 350 700 m

*Zones raccordées au réseau d'adduction d'eau potable*

## 2. Assainissement

### 2.1. COMPETENCE

La collecte et le transport des eaux usées sont assurés par la commune de Bergheim.

Elles sont traitées par la station d'épuration de Bergheim, exploitée par le Syndicat Intercommunal des eaux de Bergheim, St-Hippolyte et environs.

### 2.2. ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

#### a) ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif est géré par la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé. Elle assure le contrôle des dispositifs d'assainissements non collectifs existants. Un règlement de Service Public de l'Assainissement Non collectif précise les modalités des contrôles obligatoires.



Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

#### **Règlement de service**

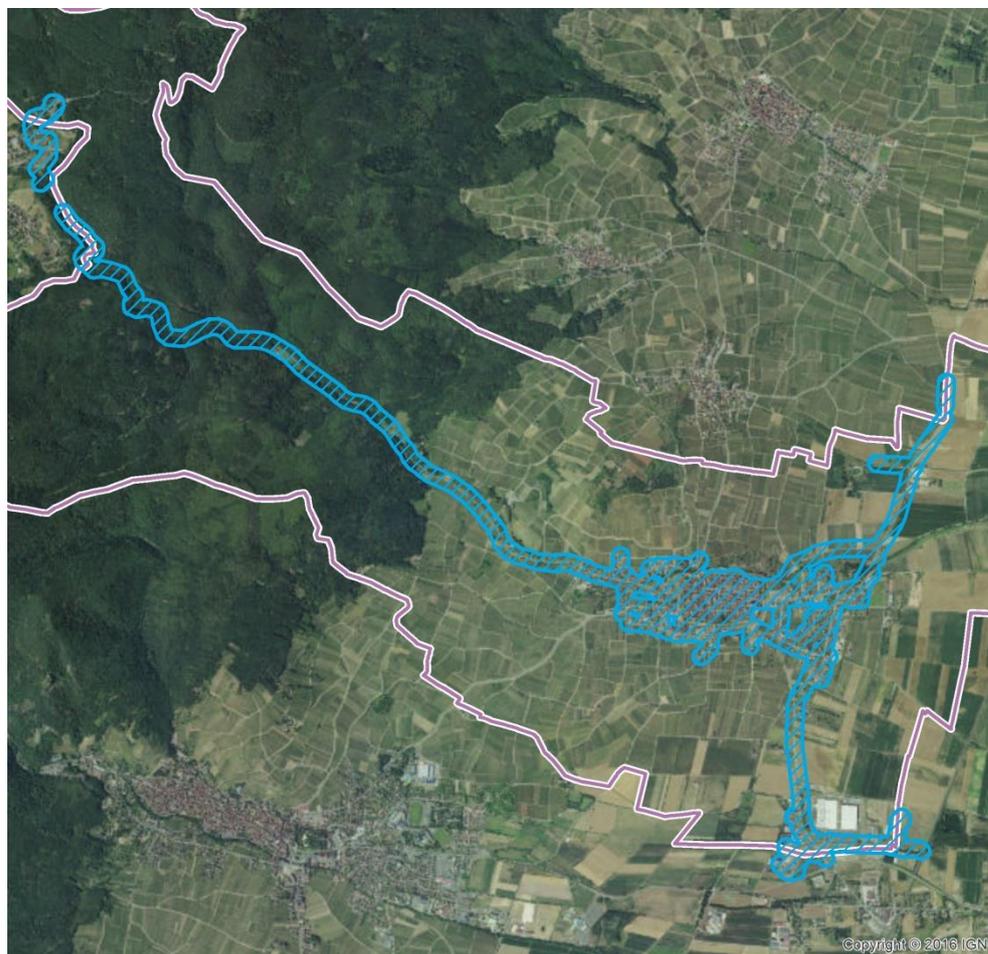
délibéré et approuvé par le Conseil Communautaire du Pays de Ribeauvillé  
dans sa séance du 5 juillet 2012

48 habitants de Bergheim ne sont pas desservis par le réseau collectif d'assainissement, pour 25 dispositifs d'assainissement autonome.

La commune n'est pas couverte par un zonage d'assainissement collectif approuvé.

### 2.3. SCHEMA DES RESEAUX

Voir plans ci-après.



 zones raccordées au réseau eaux pluviales

SOURCE : BD ORTHO, 2012.

SEPTEMBRE 2017



*Zones raccordées au réseau d'eaux pluviales*



 zones raccordées au réseau eaux usées

SOURCE : BD ORTHO, 2012.

SEPTEMBRE 2017

0 330 660 m



*Zones raccordées au réseau d'eaux usées*

## 2.4. OUVRAGE D'EPURATION

La station d'épuration du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bergheim, St-Hippolyte et environs mise en service en 1972 reçoit les effluents des communes de Bergheim, Rodern, Rorschwihr, St-Hippolyte, des zones artisanales avoisinantes et, depuis juillet 1998, ceux de la commune de Thannenkirch.

Elle a fait l'objet d'une extension en 1994. Sa capacité de traitement a été portée à 18 000 équivalent habitants, pour faire face aux pollutions spécifiques en période de vendanges, avec répartition des flux en deux bassins d'aération.

La centrifugeuse mise en place pour déshydrater les boues est opérationnelle depuis novembre 2007.

La station est dimensionnée pour tenir compte durant l'année des variations de charge de 330 kg de DB05/jour en période hors vendanges à 1 080 kg de DB05/jour en période de vendanges.

Le dispositif d'auto surveillance mis en place au niveau de certains déversoirs d'orage est opérationnel depuis Juillet 2016.

Plusieurs autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux sont mises en œuvre. Sont concernés :

- Les viticulteurs (par conventionnement),
- L'entreprise RBM,
- L'entreprise CORDON CMS et
- Les Vins Biecher.

## 3. Ordures ménagères

### 3.1. COMPÉTENCE

La collecte des ordures ménagères est assurée par la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé qui a fait le choix, depuis 2002, de la pesée embarquée.

Il s'agit d'une solution équitable qui répartit les coûts en fonction du poids réel des déchets que chacun produit. C'est une politique qui porte ses fruits: la moyenne des ordures ménagères collectées par camion poubelle est de 132 kg par habitant dans le Pays de Ribeauvillé contre 327 kg pour la moyenne française.

### 3.2. COLLECTE

La collecte des ordures ménagères est effectuée de manière hebdomadaire, et bimensuelle pour le tri sélectif.

La Communauté de Communes mène ponctuellement des opérations exceptionnelles: collecte de déchets d'amiante-ciment, collecte de pneus, commande groupée de composteurs ou de lombricomposteurs...

#### Déchèterie

Deux déchèteries sont accessibles aux habitants de Bergheim, à Ribeauvillé et à Riquewihr.

#### Points d'apport volontaire

De nombreux points d'apport volontaire pour le verre, le papier et les vêtements usagers sont implantés sur le territoire communal :

### 3.3. TRAITEMENT

Les bios déchets sont méthanisés sur le site d'Agrivalor à Ribeauvillé. Le coût de traitement est inférieur à celui des ordures ménagères incinérées (54,2€ HT la tonne de bios déchets méthanisée pour 70,51€ HT la tonne d'ordures ménagères incinérée).